RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL 2JTB

Siège social : 3C Rue des Maréchaux 45170 NEUVILLE AUX BOIS
Société au capital de 20 000€ RCS : 937 826 782 R.C.S d'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Réunion du 10 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Lundi dix Mars , à 14h00.

Les associés de la Société SARL 2JTB,

Société au capital de vingt mille Euros, dont le siège social est situé 3C Rue des Maréchaux 45170 NEUVILLE AUX BOIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLÉANS sous le numéro RCS 937 826 782 , se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation faite par M. TREFOU Jimmy, 1er co-gérant, et M. THIERRY Johan, 2ème co-gérant, tous 2 co-gérants de la société SARL 2JTB.

ORDRE DU JOUR :

- Augmentation de capital par apports en nature.

Présents :

- M. TREFOU Jimmy, demeurant à [redacted] co-gérant, associé détenant 980 parts sociales

- La société LILEM CONSEILS, représentée par son Président M. TREFOU Jimmy, société au capital de 10000€, dont le siège social est situé 145 Rue des Déportés 45590 SAINT CYR EN VAL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLÉANS sous le numéro RCS 979 217 106), associée détenant 20 parts sociales.

- M. THIERRY Johan, demeurant à [redacted] co-gérant, associé détenant 1000 parts sociales.

Les co-gérants président conjointement la séance.

[redacted]

Il est constaté que les associés présents ou représentés détiennent 2000 parts sur un total de 2000 parts, le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION :

Les co-gérants rappellent à l'assemblée la nécessité d'augmenter le capital social par apports en nature d'un montant total de 17 000€.

Après délibération, les associés décident à l'unanimité :

Article 1 : Augmentation de capital

Le capital social est augmenté d'une somme de 17 000€, par apports en nature. Cette augmentation de capital est répartie comme suit à l'Article 2 Attribution des parts et Article 3 Modification des statuts.

Article 2 : Attribution des parts

En contrepartie de leurs apports, il est attribué à chaque associé un nombre de parts sociales proportionnel à son apport, sous réserve de l'évaluation de ces apports par un commissaire aux apports si nécessaire.

Article 3 : Modification des statuts

En conséquence de l'augmentation de capital, l'article des statuts relatif au capital social est modifié ainsi qu'il suit :
« Le capital social est fixé à la somme de 37 000€, divisé en 3700 parts sociales de 10€ chacune. »

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

. à Monsieur Jimmy TREFOU, neuf cent quatre vingt parts sociales en pleine propriété, ci 1813 parts, numérotées de 1 à 1813,

. à la société LILEM CONSEILS, vingt parts sociales en pleine propriété, ci 37 parts, numérotées de 1814 à 1850,

. à Monsieur Johan THIERRY, mille parts sociales en pleine propriété, ci 1850 parts, numérotées de 1 851 à 3700,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 3700 parts

Article 4 : Pouvoirs

Les co-gérants, M. TREFOU Jimmy et M. THIERRY Johan, sont mandatés pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'enregistrement de la présente décision, y compris la publication dans un journal d'annonces légales et les formalités auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

[redacted]

Clôture de la séance :

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30.

Le présent procès-verbal a été rédigé et signé par les co-gérants et les associés présents.

Signatures :

Fait à [redacted] le Lundi 10 Mars 2025.

Pour copie conforme

M. TREFOU Jimmy,

[redacted]

M. THIERRY Johan,
2ème Co-gérant

[redacted]

Pour la SAS LILEM CONSEILS,
M. TREFOU Jimmy,
Président

[redacted]